



## Conditions générales de Vente

Toujours soucieux d'assurer un trajet ou un voyage dans les meilleures conditions, Riviera Car Rent vous invite à prendre connaissance des informations relatives à votre location, aux assurances optionnelles auxquelles vous pouvez souscrire et aux garanties dont vous pouvez bénéficier.

Les informations contenues ci-dessous constituent une présentation des prestations Riviera Car Rent, elles peuvent faire l'objet de modifications.

### Age et permis de conduire

Le conducteur désigné au contrat doit être âgé de 25 ans minimum et être en possession d'un permis de conduire en cours de validité délivré depuis plus de 2 ans. Cet âge minimum est susceptible de varier en fonction de la catégorie du véhicule, du lieu de location et du moyen de paiement utilisé. Le permis blanc ne permet pas la location.

### Moyens de paiement

Les véhicules de tourisme peuvent être loués sur présentation d'une carte bancaire agréée par Riviera Car Rent. Pour certaines catégories de véhicules, deux cartes bancaires dont une majeure (Visa Premier, Visa, Gold, Euro MasterCard Gold) peuvent être exigées. Quel que soit le mode de paiement, Riviera Car Rent se réserve la faculté d'effectuer toutes les vérifications nécessaires et de consentir ou non à la location. Les paiements effectués en devises étrangères convertibles seront évalués au taux de change alors en vigueur.

### Pièces à produire au départ du véhicule

Le conducteur doit présenter à l'agence Riviera Car Rent de départ une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité), l'original de son permis de conduire et son moyen de paiement (voir ci-dessus). Un justificatif de domicile de moins de 2 mois (facture EDF ou téléphone fixe, quittance de loyer) et un justificatif de revenu de moins de 2 mois (feuille de paie, relevé de solde ou de pension) pourront également être demandés dans certains cas. Merci de vous munir de ces pièces justificatives. Si un second conducteur est inscrit au contrat, il doit être présent au moment du départ et répondre aux conditions requises.

### Validité territoriale

Les véhicules Riviera Car Rent en France peuvent franchir les frontières. Cette facilité s'étend exclusivement aux pays suivants : Allemagne, Finlande, Norvège, Autriche, France, Pays-Bas, Belgique, Grande Bretagne, Portugal, Danemark, Italie\*, Suède, Espagne continentale, Luxembourg, Suisse. Au-delà de ces limites territoriales, aucune des assurances souscrites ou incluses dans le forfait n'est valable : en cas d'accident ou de vol, le client sera responsable dans la limite de la valeur vénale du véhicule.

\*A l'exception des catégories Luxueuse et prestige

### Les tarifs

Ils comprennent :

L'assurance responsabilité civile

L'assurance technique 24 heures /24 et 7 jours / 7

La TVA au taux en vigueur

La durée minimale de facturation est de 24 heures. Tout dépassement de plus de 59 minutes entraîne la facturation d'une journée supplémentaire.

## Les suppléments Riviera Car Rent

Pour obtenir le détail et le montant des ces informations, reportez-vous à l'affichette d'égale présente dans l'agence Riviera Car Rent ou contactez le Central Réservations au :

## Surcharges

Une surcharge s'applique pour toute location effectuée au départ d'un aéroport ou d'une gare.

## Supplément Conducteur additionnel

Seuls les conducteurs indiqués sur le contrat sont autorisés à conduire le véhicule Riviera Car Rent. Le conducteur supplémentaire doit donc être mentionné lors de la prise en charge du véhicule. Un montant forfaitaire pourra être appliqué.

## Supplément jeune conducteur

Pour le locataire et/ou le conducteur additionnel de moins de 25 ans, un supplément sera appliqué par jour de location. Ce supplément est appliqué uniquement pendant les 10 premiers jours de location.

## Vol retardé

En cas de retard aérien, la prise en charge du véhicule de location Riviera Car Rent s'effectue au-delà des horaires d'ouvertures de l'agence, un supplément pourra s'appliquer.

## Les services personnalisés

Les équipements des véhicules de tourisme. Pour votre confort et votre sécurité, Riviera Car Rent met à votre disposition, moyennant un supplément, siège bébé, rehausseur, équipement neige ou chaînes. (l'équipement neige sont disponibles que pour certaines catégories de véhicules). Riviera Car Rent vous conseille de les demander lors de la réservation du véhicule.

## Carburant

Le véhicule vous est loué avec le réservoir plein. Riviera Car Rent vous conseille de faire le plein avant de rendre le véhicule. Dans le contraire, le complément du plein de carburant vous sera facturé au prix en vigueur chez Riviera Car Rent au moment du retour du véhicule.

## Restitution du véhicule

La restitution doit être effectuée pendant les heures d'ouvertures de l'agence Riviera Car Rent. Tout véhicule restitué en dehors des heures d'ouverture demeure sous la responsabilité du locataire jusqu'à l'heure de réouverture de l'agence. En aucun cas les papiers et les clés du véhicule ne peuvent être remis à une personne extérieure à Riviera Car Rent, ou partenaire de celui-ci.

## Les assurances et compléments de protection

La location d'un véhicule Riviera Car Rent fait bénéficier ses occupants, de l'assurance responsabilité civile aux tiers et d'une prise en charge en cas d'immobilisation du véhicule Riviera Car Rent. Les dégâts matériels et le vol du véhicule restent à la charge du client dans la limite d'une responsabilité financière maximale (cf.-tableau ci-dessous).

Les détails du montant des responsabilités non rachetables est affiché dans l'agence Riviera Car Rent.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouvez la liste des risques potentiels et des propositions de Riviera Car Rent pour y faire face :

Evenements	Risques	Assurances optionnelles	Abréviation sur le contrat
Dommages au véhicule	Paiement des dégâts matériels causés au véhicule Riviera Car Rent limité à un montant maximum	Réduction de la responsabilité financière en cas d'accident causé au véhicule Riviera Car Rent	CDW
Vol	Paiement d'un montant égal à la responsabilité maximale en cas de vol du véhicule Riviera Car Rent	Réduction de la responsabilité financière en cas de vol du véhicule Riviera Car Rent	TPC
Dommages au(x) passager(s)	Nécessité d'une assistance technique et/ou médicale, dommages corporels conducteur et/ou passagers	Assistance et assurance individuelle des personnes transportées dans le véhicule loué	PAI

#### Obligation du locataire :

En cas de vol : Fournir la déclaration de vol et les clés du véhicule

En cas de dommages : Etablir un constat amiable d'accident. (Avec ou sans tiers).

#### Conditions d'applications des assurances

Le non respect des conditions d'applications des assurances mentionnées sur le contrat de location Riviera Car Rent entraîne l'annulation de celle-ci. Comme dans toutes les propositions d'assurances, certaines conditions sont requises et des exclusions s'appliquent parmi lesquelles : conduite sous l'influence de l'alcool et de stupéfiants, utilisation pour les courses ou rallyes, non respect des dispositions du contrat de location Riviera Car Rent. Ces assurances ne sont valables que dans les pays autorisés par votre contrat de location Riviera Car Rent. (Se reporter aux conditions générales de locations figurant au dos du contrat.)

#### C.D.W :

Réduction de la responsabilité financière en cas d'accident causé au véhicule Riviera Car Rent. Cette assurance complémentaire correspond au rachat partiel de la franchise restant à la charge du locataire en cas d'accident responsable ou de dommages au véhicule sans tiers identifié. Le montant correspondant varie en fonction de la catégorie du véhicule.

Pour l'application de la CDW :

Quels que soient les dommages subis par le véhicule, qu'il y ait un tiers identifié ou non, le client doit informer l'agence de départ dans les plus brefs délais et lui remettre obligatoirement un constat amiable dûment complété.

#### T.P.C :

Réduction de la responsabilité financière en cas de vol du véhicule Riviera Car Rent. Cette assurance complémentaire correspond au rachat partiel de la franchise restant à la charge du locataire en cas de vol du véhicule.

Dans tous les cas le client sera facturé de la franchise réduite. Le détail du montant des responsabilités non rachetable est affiché dans les agence Riviera Car Rent.

Pour l'application de la TPC :

En cas de vol du véhicule, le locataire a obligation de déposer plainte dans les 48 heures auprès des autorités de police. Remettre à l'agence Riviera Car Rent le récépissé de dépôt de la plainte ainsi que les clés et le dispositif d'alarmes du véhicule. Lorsque le véhicule est laissé

sans surveillance, il doit être fermé à clé et les effets personnels doivent être placés dans les compartiments à bagages.

#### PAI et l'application :

Les effets personnels garantis par l'assurance effets personnels et bagages sont des articles tels qu'appareils photos, platines laser, téléphone portables, ordinateur de poche, montres, ainsi que certains vêtements et bagages. Ne sont pas garantis les articles tels que bijoux, fourrures, métaux précieux, articles cassant ou fragiles, lentilles de contact, argent, marchandises et outils utilisés à des fins professionnelles ou commerciales. Ces compléments de protection ne s'appliquent aux passagers du véhicule que dans la limite des places autorisées. Lorsque le véhicule est laissé sans surveillance, il doit être fermé à clés et les effets personnels doivent être placés dans les compartiments à bagages. Vous devez déclarer tout vol aux autorités de police ou de gendarmerie et obtenir un numéro de référence immédiatement à l'agence Riviera Car Rent ou en appelant le numéro d'assistance de Riviera Car Rent au : 09 81 14 38 58.

Cette assurance est valable dans tous les pays autorisé par votre contrat de location Riviera Car Rent. La couverture accident ou assurance vie que vous ou vos passagers pourriez avoir souscrites. Pour les autres garanties, il pourra être procédé à un recouvrement auprès des autres assureurs offrant des garanties identiques à celle proposées par la PAI.